



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission « Développement
Economique et emploi »

Nanterre, mardi 16 janvier 2024

France 2030 dans les Hauts-de-Seine : actualités des dispositifs d'aide aux entreprises

Depuis son lancement fin 2021, le plan « **France 2030** » à déjà permis d'investir dans notre économie plus de 18 milliards d'euros pour accélérer l'innovation, la réindustrialisation et la transition écologique. **Dans les Hauts-de-Seine, l'Etat a soutenu plus de 250 projets pour 820 millions d'euros investis.**

La préfecture est pleinement engagée à vos côtés pour préserver cette dynamique. Vous trouverez dans cette newsletter certains dispositifs structurants pour les filières présentes sur le territoire, en particulier pour les secteurs d'activités de la culture

Le [lien vers l'ensemble des dispositifs France 2030](https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures), par secteur d'activité, est accessible ci-dessous :

<https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>

Je vous en souhaite bonne lecture et reste à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'accès à des financements de l'Etat.

La sous-préfète en charge du développement économique et de l'emploi,

Fatou MANO

Culture

Appel à projets

« SOUTENIR LES ALTERNATIVES VERTES 2 »

- Porteur : CDC

- Contact : pia4cultureCDC@caissedesdepots.fr

- Date limite de dépôt des projets : **31 décembre 2024**

<https://www.banquedesterritoires.fr/soutenir-les-alternatives-vertes-2>

• Thématiques :

- 1) Proposition d'« alternatives vertes » innovantes, répliquables et structurantes au regard de leur potentiel de transformation écologique des pratiques dans tous les secteurs culturels ;
- 2) Développement d'outils généralisables permettant la mesure, l'évaluation et une politique de réduction des impacts écologiques des industries culturelles et créatives (ICC) ;
- 3) Création ou adaptation d'outils de formation continue pour favoriser le déploiement des solutions vertes et outils de mesure.

• **Modalités de soutien** : subvention.

• Critères d'éligibilité :

- ouvert à toutes structures publiques ou privées, seules ou en consortium.
- Coût minimal du projet : 150 000€ (80 000€ pour les projets d'outils de mesure)
- Montant maximal de subvention :
 - ✓ pour les projets individuels : 2 millions d'euros et 50% du budget total (TTC) du projet ;
 - ✓ pour les projets collectifs ou portés par des TPE / PME : 2 millions d'euros et 70% du budget total (TTC) du projet ;
- Enveloppe de l'AAP : 25 millions d'euros.

Transition écologique

Appel à projets

« INNOV'EAU »

- **Porteur** : ADEME

- **Contact** : aap.recyclageplastique@ademe.fr

- **Prochaines relèves** : **8 avril et 11 septembre 2024**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/entreprises/aides-financieres/20230710/innov-eau?cible=78>

• **Thématiques** :

- 1) Agir en amont sur la gestion de la ressource naturelle dans un contexte de changement climatique ;
- 2) Economiser la ressource : sécuriser l'acheminement en limitant efficacement les pertes hydriques et agir sur les usages de l'eau ;
- 3) Renforcer le traitement pour améliorer durablement la qualité de l'eau et des milieux ;
- 4) Développer le numérique et la donnée au service de la gestion des volumes et de la qualité de la ressource.

• **Modalités de soutien** : Subventions et avances remboursables jusqu'à 80% du coût du projet.

• **Informations complémentaires** :

- Ouvert aux entreprises seules ou en collaboration. Eligibilité analysée au cas par cas pour les établissements publics ;

- Coût minimal du projet : 600 000 euros ;

- Pré-dépôt obligatoire en contactant aap.innov-eau@ademe.fr

Appel à projets

« Recyclage des plastiques, composites et élastomères »

- **Porteur** : ADEME

- **Contact** : aap.recyclageplastique@ademe.fr

- **Date limite de dépôt des projets** : **29 avril 2024**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220406/appel-a-projets-national-recyclage-plastiques-composites-elastomeres>

• **Thématiques :**

1) Recyclage chimique et enzymatique des déchets non recyclés et difficilement recyclables par voie mécanique

2) Recyclage mécanique et incorporation de matières issues du recyclage mécanique

• **Modalités de soutien :** subventions jusqu'à 55 % des coûts pour des dépenses d'investissement et 80% pour des dépenses de recherche – développement – investissement.

• **Informations complémentaires :**

- Ouvert aux entreprises seules ou en consortium ;
- Coût minimal du projet : 2 millions d'euros ;
- Enveloppe de l'AAP : 300 millions d'euros ;
- Pré-dépôt obligatoire en contactant aap.recyclageplastique@ademe.fr

Appel à projets

« Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques légers et poids-lourds »

- **Porteur :** ADEME

- **Contact :** app-irve2030@ademe.fr

- **Date limite de dépôt des projets :** 15 avril 2024, prochaine relève le 15 février 2024

<https://agirpoumlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220907/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques-legers-poids>

• **Thématiques :** Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques légers et poids-lourds. Les aides sont octroyées pour la construction et l'installation d'infrastructures de recharge accessibles au public et offrant un accès non discriminatoire aux utilisateurs.

• **Modalités de soutien :** 75% de subventions et 25% d'avances remboursables ; financement jusqu'à 60% du coût du projet.

• **Informations complémentaires :**

- Ouvert aux opérateurs privés, AOT et collectivités en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge.

- réunion de pré-dépôt obligatoire : app-irve2030@ademe.fr

Santé

Appel à projets

« INDUSTRIALISATION ET CAPACITES SANTE 2030 »

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030>

- **Porteur** : BPi France

- **Contact** : aap-france2030@bpifrance.fr

- **Date limite de dépôt des projets** : **prochaines relèves les 26 mars et 8 octobre 2024**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030>

• **Thématiques** :

Soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs suivants :

- 1) biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes ;
- 2) maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC ;
- 3) dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro ;
- 4) relocalisation ou renforcement de la chaîne de valeur des médicaments essentiels.

• **Modalités de soutien** : subventions et avances remboursables pour 10 à 30% du coût du projet.

• **Informations complémentaires** :

- Ouvert aux entreprises ou consortium d'entreprises avec *a minima* 1 PME

- Assiette de dépenses minimale :

- ✓ 1 million d'euros pour une entreprise seule ;
- ✓ 2 millions d'euros pour un consortium.

- Durée des projets : entre 12 et 48 mois.

- Enveloppe de l'AAP : 690 millions d'euros.

Appel à projets

« Innovation en imagerie médicale »

- **Porteur** : Bpi France

- **Contact** : strategies-acceleration@bpifrance.fr

- **Date limite de dépôt des projets** : **26 mars 2024**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovation-en-imagerie-medicale>

• **Thématiques** :

1) Développement de logiciels ou de plateformes innovantes, notamment pour l'aide au diagnostic ou à la décision thérapeutique ;

2) Développement d'équipements innovants en imagerie médicale en particulier les dispositifs médicaux concernant :

- l'imagerie interventionnelle et les technologies de thérapie guidée par l'image et de réalité augmentée, thérapie à distance et robotique guidée par l'image ;

- l'imagerie nomade et communicante pour pouvoir réaliser le diagnostic au chevet du patient ;

- l'imagerie hybride et multimodale, couplée à des solutions logicielles d'analyse d'image ;

• **Modalités de soutien** : subventions et avances remboursables jusqu'à 80% du coût du projet.

• **Informations complémentaires** :

- Ouvert aux entreprises seules ou en consortium associant *au minimum* une PME ou ETI, un organisme de recherche et/ou un établissement de santé ;

- Coût minimal du projet : 2 millions d'euros.

- Durée du projet : entre 24 et 60 mois.

Industrie et innovation

Appel à manifestation d'intérêt

« COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR »

- Porteur : ANR / CDC

- Contacts : [CMA\(at\)anr.fr](mailto:CMA(at)anr.fr) ou [PIA4CMA\(at\)caissedesdepots.fr](mailto:PIA4CMA(at)caissedesdepots.fr)

- Ouverture : **jusqu'en 2025 ou épuisement des fonds**

<https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

• Thématiques :

1) Diagnostic : qualifier les besoins de formation professionnelle et les mettre en perspective avec l'offre de formation existante concernant 1 ou plusieurs priorités de France 2030 ;

2) Dispositifs de formation et d'attractivité adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030, sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses. 4 volets :

- dispositifs transversaux d'innovation et d'attractivité

- voies d'excellence professionnelles et technologiques

- voies d'excellence académiques

- dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels

• **Modalités de soutien** : Subventions jusqu'à 70% du coût du projet, plafonnées à 200 000€ pour les diagnostics et de 1 million d'euros minimum pour les dispositifs de formation.

• Informations complémentaires :

- Consortium recommandé pour les diagnostics et obligatoire pour les dispositifs de formation (employeurs/représentants + organismes de formation ou d'accompagnement + donneurs d'ordre publics) ;

- Enveloppe de l'AMI : 700 millions d'€.

Appel à projets

« PREMIERE USINE »

- Porteur : BPI France

- Contact : aap-france2030@bpifrance.fr

- Date limite de dépôt des projets : **prochaines relèves les 16 avril et 11 septembre 2024**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-france-2030-premiere-usine>

• **Thématiques :**

1) Implantation de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants ;

2) Mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

• **Modalités de soutien :** 60 % de subventions et 40 % d'avances remboursables pour 20 à 30% du coût du projet.

• **Informations complémentaires :**

- Ouvert aux PME et, par exception, aux ETI qui présentent des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance. Le projet peut également être porté par une structure ad hoc représentant ses membres, dès lors qu'il s'agit du développement de capacités industrielles mutualisées et ouvertes pour une ou des start-ups et PME ;

- Assiette de dépenses minimale : 5 millions d'euros.

Appel à projets

« Soutien au développement d'une économie du numérique innovante, circulaire et à moindre impact environnemental (ECONUM) »

- **Porteur :** ADEME

- **Contact :** aap.RGA@ademe.fr

- **Date limite de dépôt des projets :** **29 février 2024**

[https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a?cible=79\\$](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a?cible=79$)

• **Thématiques :**

Favoriser le développement d'une filière numérique écoresponsable autour d'au moins un de ces piliers de l'économie circulaire :

1) Écoconception : fabrication de produits ou service ;

2) Réemploi / reconditionnement : allongement de la durée de vie d'un produit ;

3) Modes de production responsables : économie de la fonctionnalité et low tech.

• **Modalités de soutien** : subventions et avances remboursables jusqu'à 80% du coût du projet, selon la nature du projet, la taille de l'entreprise et la nature des partenaires.

• **Informations complémentaires :**

- Ouvert à toutes structures publiques ou privées, seules ou en consortium
- Durée du projet : 36 mois maximum ;
- Coût total du projet : entre 300 000 € et 5 millions d'euros ;
- Pré-dépôt obligatoire en contactant aap.RGA@ademe.fr

Appel à projets

« Offre de robots et machines intelligentes d'excellence »

- **Porteur** : BPI France

- **Contact** : aap-france2030@bpifrance.fr

- **Date limite de dépôt des projets** : **25 juin 2024**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-offre-de-robots-et-machines-intelligentes-dexcellence>

• **Thématiques :**

investissements matériels, de R&D, de logiciels et d'équipements de production nécessaires pour le développement et déploiement d'une offre de robots et machines intelligentes.

• **Modalités de soutien** : 60% de subventions et 40% d'avances remboursables ; financement jusqu'à 80% du coût du projet.

• **Informations complémentaires :**

- Ouvert aux entités (entreprises, laboratoires...) proposant un bien ou service sur les marchés s'inscrivant dans les priorités thématiques visées (infrastructures, énergie, automobile, électronique, santé, sécurité, éducation et formation, etc.) ;
- Projets individuels (si PME / ETI) ou collaboratifs.
- Coût minimal du projet : 1 million d'euros pour les projets individuels, 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.